

Infomairie



Retrouvez vos infos :
errouville.mairie54.

Décret du 23 octobre 2020

« Annule et remplace celui du 16 10 2020 »
Ce mois d'octobre a vu 4 décrets modificatifs
Urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021.

► ERP de type L (Errouville)...

Les salles polyvalentes et les salles des fêtes, ne sont pas autorisées à accueillir du public. Article 51 arrêté Préfectoral du 24.10.2020.

Exception : les groupes scolaires et périscolaires, avec des activités sportives participant à la formation universitaire...

► ERP de type V (Eglise)...

Masque obligatoire...

Distanciation physique de 1 mètre sauf entre les personnes appartenant à un même foyer, dans la limite de 6 personnes. Article 27 et 47 + 51.

-fermeture au public de 21h00 à 6h00.

► ERP de type W (Mairie)...

Port du masque obligatoire. Article 27.
Mariages civils distanciation physique 1 mètre, limité à 6 personnes maximum.

► ERP de type R (Ecoles)...

① Maternelle...

Masque obligatoire pour les représentants légaux des enfants et les enseignants.

② Elémentaires...

Masque obligatoire en permanence pour les enseignants, pour les élèves présentant des symptômes et pour les représentants légaux des élèves.

Distanciation physique d'au moins 1 mètre ou d'un siège entre deux personnes.
Article 33 et 36.

► Transports scolaires...

Port du masque obligatoire. Article 14

► Regards...

• Crise psychologique

Il y a les conséquences de la crise sanitaire, les conséquences économiques. Mais on ne parle pas des conséquences psychologiques de cette crise.

Il y a la peur de la mort de cette nouvelle maladie.

Peur légitime, puisque le virus circule et tue parfois.

Mais c'est souvent disproportionné, à cause du discours des médias et de notre ministre de la Santé.

Je suis choqué par cette publicité effrayante, où l'on voit des enfants embrasser leur grand-mère, dans le plan suivant, celle-ci est à l'hôpital, en réanimation possiblement en train de mourir.

Imaginez la peur des enfants qui ont embrassé leur grand-mère deux ou trois jours plutôt, qui s'affolent à l'idée qu'ils seront peut-être responsables de sa mort ! Est-ce pour cela que nous payons des impôts : faire peur à nos enfants ?

Il faut rappeler que le COVID 19 n'est mortel, en moyenne, que dans 0,5% des cas, qu'il est très loin d'être une des causes principales de décès (y compris chez les vieux), et qu'il y a pas plus de morts en France, depuis le déconfinement, que les années précédentes. La vie n'est pas plus dangereuse aujourd'hui qu'elle ne l'a toujours été. Par contre, je m'inquiète, en revanche, pour les jeunes de ce vieux pays. Leur avenir économique est lourdement compromis.

► Tout en images...

Il y a eu le dé confinement...



Tous en vacances, et maintenant il y a une suite...



Une programmation ministérielle.



Le COVID, a dépassé le seuil de respectabilité à Nancy... 173 cas pour 100 000 habitants. Le décret du gouvernement, est suivi à la lettre par l'arrêté préfectoral de mise en application, ne fait pas de différence entre villes et villages. C'est bien l'ensemble du territoire 54 qui est concerné. Le Pays-haut est moins impacté par le virus. Mais le grand public ayant bien du mal à s'y retrouver, le préfet n'a pas voulu faire de différence « par souci de lisibilité. »

► Sommes-nous dupe ?

Le parcours criminel de ce jeune tchétchène qui s'est achevé par la décapitation du professeur de Conflans-Sainte-Honorine.

Voilà un jeune homme qui, comme beaucoup demande le droit d'asile à la France. L'Ofpra (chargé de donner un statut aux apatrides) lui refuse. Qu'à cela ne tienne des avocats payés par la République présente un recours à la Cour Nationale des Droits d'Asile, et le voilà paré d'un titre de séjour de dix ans. Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin, aides sociales, aides au logement, priorité aux HLM, gratuité des transports, aides à la formation, etc. Le sentimentalisme et l'humanitarisme se retourne contre le droit du peuple Français à maintenir sa sécurité et sa civilisation.

► C'est arrivé à ERROUVILLE ...

• Choléra épidémique : du 9 août au 10 septembre 1854 (Second Empire)... 26 personnes y succombent, soit 23% de la population. L'infirmerie a été confiée à l'instituteur pendant 19 jours, ensuite à un sieur Rousseau qui a reçu 110 Francs de la commune pour récompense des bons services.

• Orage : 16 avril 1863 (Second Empire) Un orage éclate pendant qu'à l'église on célèbre le service funèbre de Catherine Motum veuve Reisse. Il est midi et la cérémonie est terminée que la pluie tombe encore par torrents et oblige de laisser le corps de la défunte jusque deux heures du soir afin d'achever l'enterrement quand il y a possibilité et après dîner avec toutes les personnes formant le cortège.

A cette occasion M. le Curé demanda en particulier à une personne, qu'elle diffère il y a entre Alexandre-le-Grand et Mme Reisse, pour dire que : « C'est qu'il a tonné à la naissance du premier et à l'enterrement de la seconde ».